

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 18 septembre 2025
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 13	Publication	: 30 septembre 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozenn MAHEVO, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Christophe SAMZUN ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN

Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir : Thomas BRON et Marie-José JUGEAU

Secrétaire de séance : Marie THUILLIER

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Monsieur le Maire remercie le public et la presse de leur présence.
Il souhaite la bienvenue à Alex, fils de Thomas BRON, Adjoint, et d'Elodie PONS, de Bordehouat.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Madame Marie THUILLIER a été désignée à l'unanimité.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

3) AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC EPNAK EA PRO ACT POUR LE DETACHEMENT D'UN SALARIE PRO ACT AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Le 26 août 2025, Monsieur Gérard HOCDE, responsable de l'EPNAK EA PRO ACT, s'est déplacé en mairie afin de rencontrer Monsieur le Maire et de présenter sa structure – Antenne de Plougoumelen dans le Morbihan : l'EPNAK est un établissement public dont la mission est d'accueillir et d'accompagner des

enfants, des adolescents et des adultes en situation de handicap et de contribuer à leur insertion sociale et professionnelle.

Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers souhaitent accueillir au sein des services communaux, une personne en situation de handicap.

Le contrat de prestation de service proposé serait le suivant :

- Détachement d'un de leur salarié au sein des services de la commune,
- Missions du salarié : Travaux d'entretien paysager, entretien des voies communales et des chemins, mise en place d'installations événementielles, autres prestations à la demande...
- Durée du contrat : 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2025,
- Temps de travail du salarié : 17 heures 30 hebdomadaires,
- Facturation mensuelle de la prestation pour un mi-temps : 1600.00 euros,
- Le salarié détaché reste, pendant toute la durée de la convention, sous la responsabilité de la direction de PRO ACT et reste affilié au régime de la MSA,
- La collectivité devra prévenir PRO ACT de tout évènement indésirable et transmettre un relevé hebdomadaire des heures effectuées par le salarié,
- Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas de manquement aux obligations contractuelles, après mise en demeure sans effet pendant 15 jours.

La situation administrative de ce salarié sera entièrement gérée par l'EPNAK.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, l'autorisation de signer ce contrat avec EPNAK EA PRO ACT, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2025 et pour une durée de six mois.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et tout document y afférent.

DIVERS

- Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de retirer de l'argent sur trois sites de la commune :
 - à l'Agence Postale Communale pour les clients de la Banque Postale,
 - à la Fontaine pour les clients du Crédit Agricole,
 - au SPAR, pour tout le monde sous condition d'achat d'une marchandise et ce, pour toutes les banques.
- La Commission des Finances se réunira le 30 septembre prochain. A l'ordre du jour : point général sur les finances, succès des campings municipaux, visite de la maison acquise par voie de préemption à Lannivrec et détermination des critères pour la mise en location à l'année de celle-ci.
- La prochaine Commission d'Urbanisme aura lieu le 8 octobre 2025. Les sujets abordés seront la réhabilitation et le ravalement des logements Morbihan Habitat au dessus de l'école et le projet Morbihan Habitat pour trois maisons sur le terrain acheté aux Consorts Bertho Rue des Acadiens.

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 16 octobre 2025 à 19 heures 15.
- Point travaux rénovation salle de Lannivrec : La maçonnerie est presque terminée, les renforts de la charpente sont réalisés et les travaux sur la couverture ont bien avancé.
- Travaux de réfection de la route des Grands-Sables : ceux-ci devraient se terminer fin de semaine 41.
- Un point après saison sera également fait avec les commerçants de la commune.
- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc KEMPF pour la présentation de l'association « Les Amis d'Er Gweh » : les démarches administratives et bancaires sont faites, l'association est créée. Celle-ci gèrera les 15 mouillages de Port Pouldon. Monsieur le Maire remercie l'ensemble du bureau pour leur investissement et souhaite que cet engagement fera écho à d'autres usagers des autres sites, ceci afin de soulager le personnel communal en charge de la gestion des mouillages, qui, cette année, a effectué un travail digne de celui d'un bureau du port.
- Concernant le recrutement d'un(e) secrétaire de mairie, l'appel à candidature a pris fin et celui-ci s'est révélé plutôt riche : 16 candidatures ont été déposées. Les premiers entretiens auront lieu prochainement.
- Monsieur le Maire tient à remercier publiquement Madame Françoise HEYDON-GAUTIER, jeune retraitée du service Urbanisme de la Mairie de Le Palais, qui a accepté de venir renforcer le service urbanisme durant 15 jours début juillet. Son professionnalisme et son expérience ont été vivement appréciés. Ce mois-ci, c'est notre ancienne secrétaire à l'urbanisme qui est venue à notre secours pour le traitement des recours. Un grand merci à elle pour sa disponibilité.
- Madame Marie THUILLIER informe que le stand de Belle-Ile pour le Festival les Insulaires qui aura lieu ce week-end à l'île d'Arz, est prêt. Un groupe de bénévoles a tout mis en œuvre pour la réussite de ce stand, un grand merci à eux.
- Le Forum des Associations a été organisé par Madame Marie THUILLIER, Madame Noémie SOULLIER et Madame Valérie LE BIHAN. Madame THUILLIER souligne le succès de ce forum et remercie les associations présentes. Monsieur le Maire regrette qu'un syndicat se soit imposé au forum afin de distribuer des tracts pour une grève nationale : « ce lieu doit rester apolitique, cela peut heurter les enfants comme les adultes. Je ne comprends pas cette manière d'agir et je tiens à le souligner ici ».
- Le Calendrier des Fêtes aura lieu le 13 novembre 2025 à 19 heures 30, salle Arletty.

HUIS CLOS CCAS

La séance est levée à 19 heures 50.